
	<b>Règlement du Trophée Départemental Jeunes</b>	Adoption C.D.	05/09/2019
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2021
		Validité :	Saison 2022/2023

**Sommaire:**

<b>Article 1</b>	<b>NATURE DE LA COMPETITION</b>
<b>Article 2</b>	<b>REGLES ET TABLEAUX</b>
<b>Article 3</b>	<b>CRITERES DE PARTICIPATION</b>
<b>Article 4</b>	<b>MODALITES D'INSCRIPTION</b>
<b>Article 5</b>	<b>MODALITES D'ORGANISATION</b>
<b>Article 6</b>	<b>ARBITRAGE &amp; LITIGES</b>
<b>Article 7</b>	<b>CLASSEMENT ET RÉSULTATS</b>
<b>Article 8</b>	<b>CAHIER DES CHARGES</b>
<b>Article 9</b>	<b>ASSISTANCE MEDICALE</b>
<b>Article 10</b>	<b>APPLICATION DU PRÉSENT REGLEMENT</b>

[Tapez ici]



	<b>Règlement du Trophée Départemental Jeunes</b>	Adoption C.D.	05/09/2019
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2021
		Validité :	Saison 2022/2023

## **Article 1 : NATURE DE LA COMPETITION**

### **1.1 Champ d'application**

Le Comité Départemental Badminton Mayenne organise chaque saison un circuit d'étapes ouvert aux catégories: poussins (es), benjamins (es), minimes, cadets (tes) et Juniors.

### **1.2 Dénomination**

Cette compétition est appelée le "Trophée Départemental Jeunes " (TDJ) et s'adresse aux licenciés FFBAD du département de la Mayenne.

### **1.3 Date & Lieu**

Les dates et lieux des différentes journées du " Trophée Départemental Jeunes " sont définis à chaque début de saison en fonction du calendrier fédéral et du calendrier de la Ligue de Badminton des Pays de Loire. Les lieux sont définis d'un commun accord entre le Comité Départemental Badminton Mayenne et les clubs organisateurs.

Les modalités d'organisation sont définies selon le cahier des charges du Comité Départemental Badminton Mayenne.

Les TDJ 2 et 4 seront des DDP pour les poussins (inscriptions par année de naissance) et seront qualificatifs pour les DRP.

### **1.4 Déroulement de la compétition**

7 étapes sont prévues au calendrier (voir en annexe)

## **Article 2 : REGLES ET TABLEAUX**

### **2.1 Règles**

Le circuit du " Trophée Départemental Jeunes " se déroule selon les règles de la FFBAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

### **2.2 Tableaux**

Voir annexe pour la formule de chaque TDJ (elles seront définies suite au positionnement des clubs sur les compétitions, par rapport à la taille de salles).

- Les TOP seront constitués dans l'ordre du classement CPPH 53 au jour du tirage au sort (J15)
- Les Têtes de séries seront désignées en fonction du classement du CPPH53


### **2.3 Le TDJ sera géré sur Badnet, agréé par la FFBAD.**

## **Article 3 : CRITERES DE PARTICIPATION**

### **3.1 Licences:**

[Tapez ici]



	<b>Règlement du Trophée Départemental Jeunes</b>	Adoption C.D.	05/09/2019
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2021
		Validité :	Saison 2022/2023

Seuls sont admis à participer à cette compétition, les joueurs (ses) licencié (e)s à la FFBAD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

#### **Article 4 : MODALITES D'INSCRIPTION**

##### **4.1 Inscriptions**

**4.1.1** Les inscriptions pour les journées du Trophée (TDJ) sont obligatoires et sont à saisir J-15 dernier délai sur Badnet

- Le Mail pour contacter la commission jeunes est :
- viesportive.comite53.bad@gmail.com

**4.1.2** Pour le premier TDJ, les juniors sont autorisés à jouer.  
Pour les TDJ 2 et 4, les poussins seront inscrits par années de naissance (formule DDP) et joueront en top unique.

##### **4.2 Montant inscription**

Le montant d'une inscription par joueur à une étape est de 6 euros.

**La facturation se fera après le TDJ**

Une régularisation sera faite rapidement suite à la manifestation afin de régulariser les forfaits éventuels à condition qu'ils soient justifiés (voir point 4.6).


##### **4.3 Le délai d'inscription:**

- Est indiqué sur le calendrier communiqué aux clubs en début de saison et téléchargeable sur le site du Comité 53 Badminton <http://www.comite53badminton.fr/>
- **Les inscriptions sont à faire 15 jours avant la date du TDJ sur Badnet**
- En cas de retard les engagements du club ne seront pas retenus pour le TDJ.

##### **4.4 Clause Particulière en cas de surnombre.**

[Tapez ici]



	<b>Règlement du Trophée Départemental Jeunes</b>	Adoption C.D.	05/09/2019
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2021
		Validité :	Saison 2022/2023

- Si la capacité d'accueil est inférieure aux nombres de joueurs inscrits, un tirage au sort sera effectué.
- Le comité fera en sorte qu'un joueur ne soit pas retenu qu'une seule fois dans la saison.
- Toutefois si inscriptions importantes sur la saison, il sera possible qu'un joueur ne soit pas retenu plusieurs fois, dans ce cas tous les joueurs de cette catégorie auront déjà connu cette règle de sélection.

#### 4.5 Accompagnateurs

Nonobstant la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué responsable nommé par le club et présent le jour de la compétition jusqu'à la dernière qualification des joueurs de son club. Le représentant du club devra se présenter au JA en arrivant à la salle. Le juge-arbitre ou le responsable du Comité Départemental Badminton Mayenne pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition, au moment du pointage. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre ou au responsable du Comité Départemental Badminton Mayenne lors du pointage.

#### 4.6 Forfait des joueurs

Lorsqu'un un joueur est forfait après son inscription il faut:

- Prévenir au plus tôt la Commission Jeunes du Comité Départemental Badminton Mayenne
- Fournir un certificat médical à envoyer à la Ligue des Pays de la Loire dans les 5 jours qui suivent la compétition avec une copie au Comité Départemental Badminton de la Mayenne ([viesportive.comite53.bad@gmail.com](mailto:viesportive.comite53.bad@gmail.com)).
- Justifier cette absence en cas de force majeure
- Toute absence non justifiée sera passible d'une suspension pour la prochaine journée du TDJ.
- Toute absence non justifiée au tirage au sort, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé. - En cas d'absence justifiée, le montant de l'inscription sera remboursé au club par le Comité Départemental Badminton Mayenne.


### **Article 5 : MODALITES D'ORGANISATION**

#### **5.1 Club organisateur**

Le club organisateur a la responsabilité de tenir la table de marque et la gestion de la journée du TDJ. Il s'engage à respecter le cahier des charges défini par le Comité Départemental Badminton Mayenne.

[Tapez ici]



	<b>Règlement du Trophée Départemental Jeunes</b>	Adoption C.D.	05/09/2019
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2021
		Validité :	Saison 2022/2023

Pour ce faire, il communiquera le nom du GEO référent à la commission vie sportive, afin de faire la déclaration Poona.

## 5.2 Comité Départemental Badminton de la Mayenne

Le Comité Départemental Badminton Mayenne s'engage

- À déléguer un responsable de la Commission Jeunes
- À fournir tous les éléments relatifs à cette compétition.

Le Comité Départemental Badminton Mayenne sollicite la présence d'un juge-arbitre du département. Sa présence sera fonction de sa disponibilité.

## 5.3 Horaires indicatifs et pointage

### 5.3.1 Les horaires

Samedi : accueil et pointage des joueurs 08H30, début des matchs 09H00 au minimum. Fin 18H30 au maximum.

Dimanche : accueil et pointage des joueurs 8H30, début des matchs à 9H00 au minimum. Fin à 17H30 au maximum.

L'objectif est de réduire les amplitudes horaires des TDJ : 10 h /17 h

Voir le tableau en annexe.

### 5.3.2 Responsable Club

Chaque responsable de club pointe l'ensemble de ses joueurs à la table de marque. Il a d'autre part, obligation de prévenir la table de marque du départ du TDJ de l'ensemble de ses joueurs.

## 5.4 Affichage

Le présent règlement du TDJ est affiché dans la salle ou tout du moins être à disposition sur un support informatique (ordinateur Codep53 Badminton) à charge de l'organisateur.

Les tableaux doivent être affichés dans la salle  
L'échéancier(s) doit être affiché.

## 5.5 Volants et tenues vestimentaires

[Tapez ici]





## Règlement du Trophée Départemental Jeunes

Adoption C.D.

05/09/2019

Entrée en vigueur :

1 septembre 2021

Validité :

Saison 2022/2023

### 5.5.1 Les volants

Ils sont à la charge des CLUBS.

- Volants plastiques pour les joueurs "non classés"
- Volants plumes pour les joueurs classés
- Si un match oppose un joueur NC à un joueur classé, le choix du volant se fait par le joueur classé.

Chaque joueur doit se présenter à ses matchs avec un nombre suffisant de volants.

### 5.5.2 Tenues vestimentaires

- Un maillot aux couleurs du club est souhaité et recommandé.
- Le port du short ou la jupe est obligatoire (hors bermuda, caleçon et panta court)
- Le port du pantalon de survêtement pendant les matchs ne pourra être autorisé par le juge-arbitre que dans des cas particuliers ou lorsque les conditions de température dans la salle les rendent nécessaire.

### 5.6 Matches

Les matchs se déroulent:

- En 2 sets gagnants de 21 points pour toutes les catégories.

### 5.7 COACHING

- Un seul coach est autorisé à conseiller le joueur lorsque le volant n'est pas en jeu.
- Le coach sera placé derrière le terrain du côté de son joueur.

Pour les Poussins/ Benjamins, les recommandations fédérales sont applicables: coaching autorisé uniquement à 11 et entre chaque set.

Pour les Minimes et Cadets : le coach est autorisé à conseiller le joueur lorsque le volant n'est pas en jeu, c'est-à-dire entre les points (le jeu doit être continu), 60 secondes à 11 pts, 120 secondes entre chaque set.

### 5.8 Salles

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.


## Article 6 : ARBITRAGE & LITIGES

### 6.1 Les joueurs

- Lors de la compétition sont amenés à scorer.
- En poule les gagnants scorent
- En phase finale les perdants scorent

[Tapez ici]



	<b>Règlement du Trophée Départemental Jeunes</b>	Adoption C.D.	05/09/2019
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2021
		Validité :	Saison 2022/2023

### 6.2 Arbitrage

- Les scoreurs désignés doivent se présenter rapidement à la table de marque
- Le scoring s'effectue debout et seul (ou avec un responsable de son club en cas de difficulté)

### 6.3 Litiges

Le Juge-Arbitre présent est responsable SEUL du bon fonctionnement de la compétition.

## **Article 7 : CLASSEMENT ET RÉSULTATS**

Les résultats sont communiqués à la Ligue des Pays de la Loire pour la prise en compte des classements individuels, ceux-ci sont envoyés par le GEO désigné de la compétition

## **Article 8 : CAHIER DES CHARGES**

Le présent cahier des charges indique une ligne de conduite à adopter par tous les clubs organisateurs

Son but principal est le bien être des joueurs et des accompagnateurs. C'est la commission jeunes du Comité qui est responsable de l'organisation de chaque TDJ

### 8.1 Obligations du Comité Départemental Badminton de la Mayenne :

- Nommer un ou plusieurs Juge-Arbitre(s) et prise en charge des frais
- Prendre en charge les frais d'inscription sur BADNET
- Accompagner sur la préparation du TDJ si nécessaire
- Valider la compétition par le Juge Arbitre désigné avant toute diffusion

### 8.2 Obligations du Club :


**Préparer des tableaux, les convocations des joueurs et les envoyer aux clubs par son GEO après validation du JA référent.**

- De tenir de la table de marque
- De s'assurer de la présence d'un ordinateur et d'une imprimante (Papiers et accessoires)
- Ainsi que d'un Micro/Sono
- De placer un panneau pour affichage du règlement ; des poules et des résultats
- De disposer d'un nombre suffisant de tablettes et stylos par terrain pour le scoring des matchs Scotch
- De disposer également de rallonges électriques et multiprises
- De mettre en place la table de marque (informatique et affichage) avant l'arrivée des joueurs.

### 8.3 Terrains

[Tapez ici]



	<b>Règlement du Trophée Départemental Jeunes</b>	Adoption C.D.	05/09/2019
		Entrée en vigueur :	1 septembre 2021
		Validité :	Saison 2022/2023

Les courts doivent contenir :

- Un nombre équivalent de classeurs à points avec supports/terrain (scores).
- Un numéro /terrain (visible de la table de marque)
- Un plot indicateur/terrain (3<sup>ème</sup> set)
- Un récipient pour volants usagés/terrain
- Installation des courts avant l'arrivée des joueurs
- Une surface de jeu propre
- Une délimitation de l'aire de jeu et gradin (cordages/Plots selon les possibilités de la salle)
- Des filets en bon état et des poteaux sécurisés

#### **8.4 Environnement de la salle**

La salle doit contenir :

- Des poubelles en nombre suffisant
- Un éclairage en bon état
- Une lumière du jour maîtrisée (obturation fenêtres et verrières)

#### **8.5 Buvette**

Sandwichs disponibles en permanence

- Un sandwich au prix maximum de 1,50 €
- Une boisson au prix maximum de 1 €
- Une tarification raisonnable pour l'ensemble des produits vendus
- L'installation de la buvette doit être faite avant l'arrivée des joueurs.

#### **Article 9 : ASSISTANCE MEDICALE**

- 9.1 Une trousse de premier secours complète est à disposition sur le site de la compétition.
- 9.2 Un moyen de communication est à disposition pour prévenir un service médical d'urgence.

#### **Article 10 : APPLICATION DU PRÉSENT REGLEMENT**

Les organisateurs, les juges-arbitres de cette compétition et les dirigeants de clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

[Tapez ici]







**Règlement du  
Trophée Départemental  
Jeunes**

Adoption C.D.	05/09/2019
Entrée en vigueur :	1 septembre 2021
Validité :	Saison 2022/2023

**LISTING TDJ CODEP 53**

Date	Compétition	Format compétition	Catégorie	Lieux	Jours	Objectif horaire	Date limite d'inscription
8-9 octobre 2022	TDJ 1	SIMPLES TOP DE 8	Benjamins	CRAON	Samedi	9-18h	28/09/2022
			Cadets				
			Poussins		Dimanche	9-17h	
			Minimes				
12-13 novembre 2022	TDJ 2 + DDP1	SIMPLES TOP DE 8	Benjamins	EVRON	Samedi	9-18h	30/10/2022
			Cadets				
			Poussins		Dimanche	9-17h	
			Minimes				
10-11 Décembre 2022	TDJ 3	SIMPLES TOP DE 8	Benjamins	MONTENAY	Samedi	9-18h	27/11/2022
			Cadets				
			Poussins		Dimanche	9-17h	
			Minimes				
14-15 Janvier 2023	TDJ 4	SIMPLES TOP DE 8	Poussins	St Pierre la Cour	Samedi	9-18h	02/01/2023
			Minimes				
			Benjamins		Dimanche	9-17h	
			Cadets				
18-19 mars 2023	TDJ 5 + DDP2	Doubles TOP de 5	Poussins	BONCHAMP	Samedi	9-18h	05/03/2023
			Minimes				
			Benjamins		Dimanche	9-17h	
			Cadets				
13-14 mai 2023	TDJ 6	SIMPLES TOP DE 8	Poussins	LES PLUMES LAVALLOISES ?	Samedi	9-18h	30/04/2023
			Minimes				
			Benjamins		Dimanche	9-17h	
			Cadets				

[Tapez ici]

